

Ligue Tchadienne des Droits de l'Homme
ONG indépendante affiliée à la Fédération Internationale des Droits de l'Homme
Membre fondateur de l'Union Inter africaine des Droits de l'Homme (UIDH)
Lauréate du prix Internationale des Droits de l'Homme 1992
Membre observateur de la Commission Africaine des Droits d l'Homme et des Peuples



Le guide du Militant

Ligue Tchadienne des Droits de l'Homme

« Les droits de l'Homme font partie de l'air que nous respirons, et renoncer à savoir, à connaître et à agir signifie renoncer complètement à soi-même, aux autres, et à l'avenir de ce que nous serons. »

Roberto Saviano, extrait de la préface de « L'obstination du témoignage » - Rapport annuel 2009 de la FIDH-OMCT

L'Acte fondateur de la ltdh

MANIFESTE POUR UNE SOCIÉTÉ DE DROIT AU TCHAD

Le Tchad est un pays qui dispose de tous les atouts humains et physiques pour que chacun de ses habitants puisse jouir dans la Paix, la Justice et la Prospérité, de la vie à laquelle il aspire légitimement.

Pays déjà victime du système colonial et de ses conséquences, le Tchad a souffert et continue de souffrir des méfaits et de l'inconscience de toute une génération. L'ignorance, l'oubli et le mépris des Droits fondamentaux du citoyen ont été érigés en règle de société pour le plus grand malheur de la « Nation Tchadienne ».

Dès les premières heures de l'indépendance politique en 1960 et sous la responsabilité des Républiques successives, les éléments du tableau sont demeurés constants: violations flagrantes et mépris des lois par l'autorité, déviation des institutions nationales telles que la force publique vers la répression aveugle des citoyens, hommes, femmes et même des enfants, la pratique du népotisme, du tribalisme, du régionalisme et du confessionnalisme à outrance, les arrestations, dénonciations et détentions arbitraires, les exécutions sommaires, la pratique de la torture, la censure, la perversion de la société par le culte de la personnalité, par le contrôle des consciences, la négation de la personne, de la vie humaine et de la propriété, les entraves à la liberté d'aller et venir, l'agression des étrangers résidents, bref, voilà ce que devint le fondement de la société tchadienne.

Comment être un bon militant?



Droits et devoirs du militant

Les Droits

Je m'engage à:

- Contribuer activement à la réalisation des objectifs de la LTDH
- Etre solidaire dans l'exercice des missions de la LTDH
- Eviter les déclarations partisans et non fondées
- Ne divulguer aucune information confidentielle
- Ne pas utiliser les biens de l'association à des fins personnelles

Les Devoirs

Je m'engage à:

- Verser régulièrement mes cotisations
- Respecter les statuts de la LTDH

En cas de non respect, les militants s'exposent à des avertissements, suspensions ou radiation de la LTDH .

**Le Militant se doit de montrer l'exemple en respectant
lui-même les principes fondamentaux des
Droits de l'Homme.**

Le travail du bon militant



Comment participer aux activités?

Le militant doit se rapprocher du Président de sa cellule ou de la Coordination Nationale / Régionale. Il sera ainsi au courant des activités en cours et pourra choisir d'y participer selon ses disponibilités.



Que faire en cas de violation des Droits de l'Homme?

- Avertir le Président de sa cellule
- Aller au siège de la Coordination Nationale / Régionale
- Contacter le Chargé des affaires juridiques et du contentieux de la Coordination Nationale / Régionale ou celui de la cellule
- Prévenir les autorités compétentes de sa circonscription (gouverneur, préfet, sous-préfet, police, gendarme)
- Etablir un rapport à faire parvenir à la Ligue ou au Président de cellule.
- Filmer, photographier la scène si possible
- Documenter votre information (date, nom, prénom, âge, sexe, lieu, les faits) pour une meilleure action.

Devenir Militant



Comment adhérer?

Les demandes d'adhésions doivent être faites par écrit. Il suffit de se rendre auprès de sa cellule ou au secrétariat de la Coordination Nationale / Régionale afin de remplir les documents nécessaires.

Le requérant doit remplir les conditions suivantes:

- Etre de bonne moralité
- Ne jamais avoir été condamné pour crime volontaire ou délit
- S'engager à respecter les statuts de la LTDH
- Etre parrainé par un ancien membre de la Ligue

L'adhésion donne droit à une carte de membre qui ne doit en aucun cas être utilisée pour des demandes d'asile ou à des fins administratives.



Tarifs d'adhésion et de cotisation

Catégories	Adhésion	Cotisation annuelle
Salariés	2 000	5 500
Elèves / Etudiants	2 000	3 500
Professions libérales	2 500	3 500
Cotisation de soutien (facultatif)		10 000

NB: Les tarifs sont susceptibles de modification.

Les cotisations de soutien peuvent aller au-delà des 10 000 FCFA mentionnés ci-dessus.

Qu'est-ce qu'un militant?



Les types de militants:

Il existe deux types de militants à la LTDH:

Le militant actif

De bonne moralité, il s'implique activement dans les activités de la LTDH et paie régulièrement ses cotisations. Les membres actifs sont solidairement responsables des actes accomplis dans leur mission.

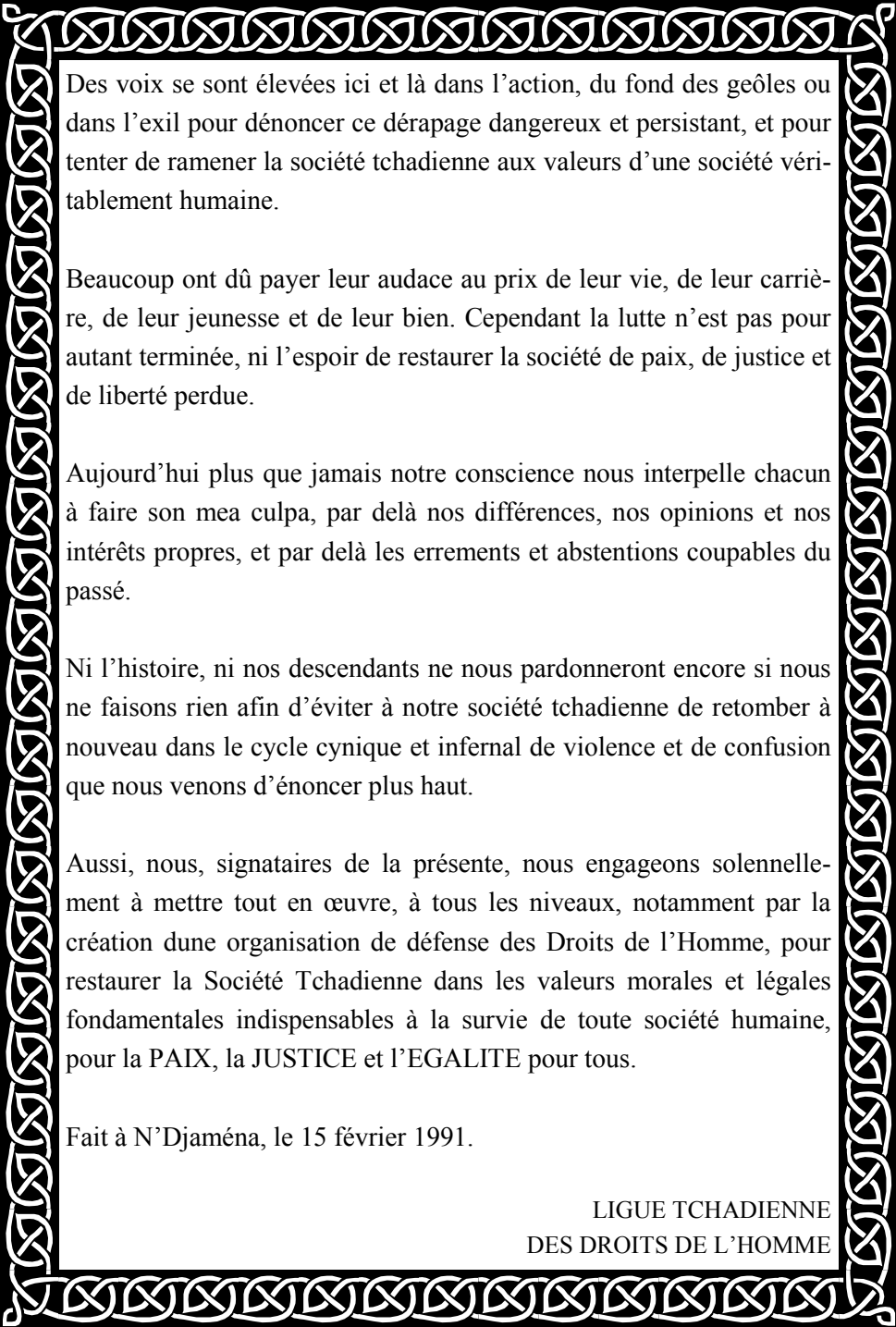
Le militant sympathisant

De bonne moralité, il apporte un soutien moral et / ou financier aux actions de la Ligue.



Le rôle du militant:

- Représenter la LTDH dans les quartiers
- Dénoncer les atteintes aux Droits de l'Homme
- Participer aux activités mises en place par la LTDH
- S'informer et se former
- Sensibiliser son entourage



Des voix se sont élevées ici et là dans l'action, du fond des geôles ou dans l'exil pour dénoncer ce dérapage dangereux et persistant, et pour tenter de ramener la société tchadienne aux valeurs d'une société véritablement humaine.

Beaucoup ont dû payer leur audace au prix de leur vie, de leur carrière, de leur jeunesse et de leur bien. Cependant la lutte n'est pas pour autant terminée, ni l'espoir de restaurer la société de paix, de justice et de liberté perdue.

Aujourd'hui plus que jamais notre conscience nous interpelle chacun à faire son mea culpa, par delà nos différences, nos opinions et nos intérêts propres, et par delà les errements et abstentions coupables du passé.

Ni l'histoire, ni nos descendants ne nous pardonneront encore si nous ne faisons rien afin d'éviter à notre société tchadienne de retomber à nouveau dans le cycle cynique et infernal de violence et de confusion que nous venons d'énoncer plus haut.

Aussi, nous, signataires de la présente, nous engageons solennellement à mettre tout en œuvre, à tous les niveaux, notamment par la création d'une organisation de défense des Droits de l'Homme, pour restaurer la Société Tchadienne dans les valeurs morales et légales fondamentales indispensables à la survie de toute société humaine, pour la PAIX, la JUSTICE et l'EGALITE pour tous.

Fait à N'Djaména, le 15 février 1991.

LIGUE TCHADIENNE
DES DROITS DE L'HOMME

Informations utiles



En cas d'urgence ...

Veillez prévenir les services ci-après tout en informant les structures de la LTDH pour le suivi de votre action

Police Nationale (commissariat):

SNRJ:

Sapeurs pompiers:

Hôpital:

Le Parquet:

Le Procureur de la République de la localité:



Contacts utiles de la Coordination Nationale



BP 2037 N'Djaména - Tchad



(00 235) 62 18 90 40 / 90 18 90 40



<http://www.latdh.org>



Ltdh_tchad@yahoo.fr



Contacts utiles des Coordinations Régionales

Logones / Tandjilé:

Mayo-Kebbi:

Ouaddai / Biltine:

Lac-Kanem: